Vers un autre "modèle"?

Autor(en): **Mathey, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **44 (1997)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-368952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un constat d'échec

Vers un autre «modèle»?

rm. Lors du séminaire de l'USPC de Schwarzenburg, Jean-Charles Dédo, chef du Service de PCi de la Ville de Genève, propose un «modèle» possible d'articulation de l'armée et de la PCi et d'autres partenaires au sein du nouveau Département fédéral de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports.

Comme l'explique Jean-Charles Dédo dans son préambule, nul n'est prophète en son pays. En effet, la PCi helvétique est considérée comme un modèle, enviée voire convoitée dans le monde entier. Le revers de la médaille est constitué par la conjoncture économique. Alors que les étrangers sont convaincus, la population et les élus politiques doutent, poursuit Jean-Charles Dédo, car telle une assurance, la PCi coûte trop cher, elle ne sert à rien et la facture tombe mal!

Et d'ajouter qu'on ne saurait passer sous silence les bienfaits apportés par la Réforme 95: «Toutefois, pour un service obligatoire, je ne peux accepter que pour des raisons économiques, les cantons, respectivement les communes se permettent d'interpréter les lois et les ordonnances fédérales. Il y a bientôt autant de variantes de protection civile qu'il y a de cantons et de demi-cantons. Il manque une unité de doctrine.»

Vers un nouveau «modèle»

Pour Jean-Charles Dédo, et au vu des attaques et des préoccupations économiques, il lui paraît important de trouver une solution qui allie l'économie et la performance, en évitant les doublons et sans remettre en cause la politique de sécurité. Pour lui, la PCi doit devenir une force d'intervention au côté des services de secours officiels.

Ce sont toutes ces raisons qui font envisager à Jean-Charles Dédo une articulation plutôt audacieuse, s'inspirant fortement de modèles d'obligation de servir déjà pratiqués à quelques variantes près en Allemagne et au Danemark.

Partant de l'idée que la création d'un nouveau département regroupant la défense, la protection de la population et les sports, est une chance, il serait intéressant d'envisager pour ce département une formule s'appuyant sur quatre piliers: l'armée, pour la défense du territoire (en supprimant la mission de sauvetage), la protection civile reprenant cette même mission générale de sauvetage, les sapeurs-pompiers avec la lutte contre le feu et divers services concernant les sports, le service civil, etc. Pour lui, le volontariat est à oublier pour ce genre d'engagement. Tout le monde peut constater qu'il est de plus en plus difficile de recruter des membres dans toute société. Aussi, poursuit Jean-Charles Dédo, le citoyen suisse, dès l'âge de vingt ans, serait appelé à remplir ses obligations civiques, tout en ayant la possibilité de choisir son affectation (armée, PCi, sapeurs-pompiers). Il voit une forme d'école de recrue en deux parties, la première consacrée à l'instruction, la seconde sous forme de stage pratique dans des services publics (sapeurs-pompiers, services sociaux, musées, hôpitaux, etc.), avec une exception pour les incorporés à l'armée qui eux, poursuivraient l'instruction en campagne comme aujourd'hui.

Une nouvelle PCi

Pour la PCi, Jean-Charles Dédo verrait un regroupement des dix disciplines actuelles en quatre services: un Service d'état-major (transmissions, renseignements, atomique-chimique), un Service de sauvetage et sanitaire, un Service de protection (population, assistance, biens culturels) et un Service logistique (ravitaillement, matériel, transport, construction). Selon les connaissances professionnelles, les aptitudes et les lieux de domicile, les astreints pourraient être incorporés dans des formations de niveau d'instruction et d'engagement différents. Par exemple: au niveau national, dans les détachements de sauvetage dotés du matériel repris de l'armée, au niveau régional-cantonal, dans les détachements de catastrophes et au niveau communal ou intercommunal, dans tous les services de la PCi.

La question est posée; elle attend une réponse, pour le moins. ▲

Dédo: «La PCi est comme une assurance: ça coûte cher, ça ne sert à rien et ça tombe toujours mal (les primes!)...»

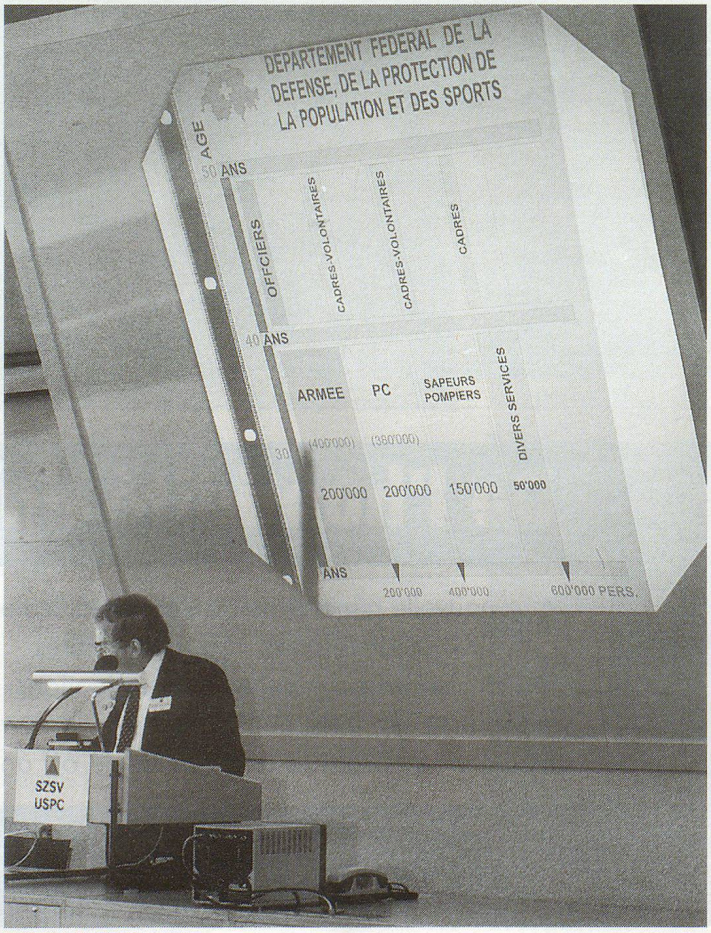

L'articulation envisagée par le modèle de Jean-Charles Dédo.

PHOTOS: RM-INFO, PULLY